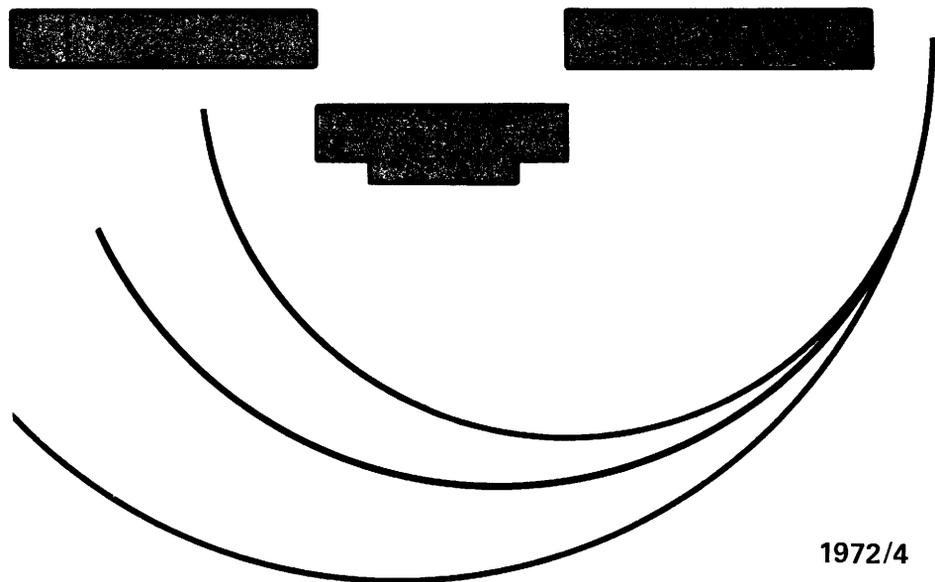


*parlement européen*

**informations**



## SOMMAIRE

	Page
Libre opinion . . . . .	1
I. Session de mars . . . . .	5
II. Colloque parlementaire européen . . . . .	27
III. Activités des commissions parlementaires . . . . .	33
IV. Autres activités . . . . .	43

Secrétariat général du Parlement européen

Luxembourg — Tél. 477.11

Publication de la direction générale  
de la documentation parlementaire et de l'information

PE-i-872

## LIBRE OPINION

### UNE DEMOCRATISATION DE LA COMMUNAUTE ELARGIE EST NECESSAIRE

de Walter Behrendt

*Président  
du Parlement européen*



L'élargissement de la C.E.E. est un événement de portée historique et un "défi" à l'Europe d'aujourd'hui. L'objet de l'élargissement est non seulement la mise en place d'un "marché commun" plus vaste, mais aussi le renforcement d'une Communauté qui, grâce à ses forces créatrices et politiques, doit être en mesure de donner un prestige nouveau aux Etats européens et de rétablir la capacité d'action de l'Europe.

L'entrée, pratiquement certaine, de la Grande-Bretagne, du Danemark, de la Norvège et de l'Irlande dans la C.E.E. va donner naissance à une puissance économique et commerciale qui — par le fait même de son existence, par son action ou son absence d'action — posera des problèmes au monde et provoquera des réactions de la part des autres Etats. Qu'en résulte-t-il pour la Communauté élargie? Les modèles que nous connaissons hier n'ont plus aucune valeur; seule la voie du pragmatisme nous conduira vers l'objectif irréversible d'une Communauté politique européenne en mesure d'agir. Il s'agit maintenant de préserver l'image initiale de la Communauté et toutes ses possibilités politiques de développement. Mais tous les participants à cette Europe doivent savoir que les tâches importantes ne pourront être accomplies que si les méthodes de travail des institutions sont améliorées.

Par la décision de Bruxelles du 22 mars 1971, les Etats membres de la C.E.E. ont témoigné de leur volonté de créer, au cours de la présente décennie, une union économique et monétaire. Dans la réalisation de cette union, des secteurs déterminants de l'action gouvernementale ne seront plus soumis, dans les Etats

membres, à l'actuel processus de décision démocratique parlementaire mais à des procédures communautaires encore incertaines. Les projets relatifs au développement futur de l'Europe doivent donc répondre notamment à une question: Quelle doit être la constitution interne de l'Europe pour que celle-ci soit également en mesure d'agir sur le plan extérieur?

Nous savons tous que le régime institutionnel de la Communauté ne fonctionne pas comme le stipulent les traités. Cela n'est pas imputable aux traités de Rome qui sont la "constitution écrite" de l'Europe, mais bien à l'attitude des gouvernements nationaux qui sont responsables de l'écart qui s'est creusé entre la "constitution écrite" et la "constitution vivante". Les normes juridiques du traité de la C.E.E. répondent pleinement à l'objectif de ce traité et, si l'on veut critiquer ce traité, qu'on se représente ce qu'il adviendrait s'il fallait le négocier à nouveau aujourd'hui. Le traité de la C.E.E. n'est pas dépassé; la C.E.E. est une entité politique et non pas un "homoncule" sorti de la cornue de la doctrine juridique. La critique doit donc porter sur le sous-développement dangereux de la démocratie parlementaire dans la Communauté dont les gouvernements nationaux – et eux seuls – portent la responsabilité et auquel seuls ces gouvernements peuvent remédier.

L'équilibre entre le Conseil et la Commission, tel qu'il est prévu dans les traités, n'existe pas dans les faits. Bien au contraire, le Conseil est prépondérant et a pris le caractère d'une conférence internationale de représentants des Etats. Cela pose un problème urgent, celui d'une révision commune de leurs méthodes de travail par la Commission et le Conseil. Depuis plusieurs années, en effet, le Conseil a miné les pouvoirs de la Commission en dépréciant les propositions de la Commission qui sont d'abord examinées par les représentants permanents, réélaborées et enfin soumises au Conseil pour adoption définitive. C'est là une dégradation de la Commission qui doit être éliminée à tout prix.

Dans les Communautés européennes, on constate un "manque" de contrôle parlementaire car le Parlement européen est privé de presque toutes les caractéristiques du parlementarisme moderne: il ne possède aucune compétence pour approuver les traités internationaux de la C.E.E. et il n'a aucun pouvoir législatif; il ne dispose que d'un droit incomplet de consultation. Depuis le 1er janvier 1971, le Parlement européen peut décider de son propre budget administratif et de quelques autres postes budgétaires qui, au total, ne représentent que 4 0/0 du budget général des Communautés. Certes, le droit de participation dont il disposera à partir de 1975 pour l'établissement du budget est important, mais il convient de ne pas le surestimer. Enfin, ses pouvoirs de

contrôle ne sont que rudimentaires: le Parlement peut, dès à présent, renverser la Commission à la majorité qualifiée, mais il ne peut instituer une nouvelle Commission. Il n'a pratiquement aucune influence sur le Conseil. Pour ces motifs, l'actuel régime constitutionnel des Communautés n'est qu'un simulacre de démocratie et de parlementarisme. Par ailleurs, les parlements nationaux subissent une perte substantielle en matière de représentation démocratique populaire du fait qu'une partie de leurs pouvoirs d'approbation a déjà été transférée à la Communauté. Cette perte n'aurait guère d'importance si la régression des pouvoirs de contrôle sur le plan national était compensée par un gain en démocratie sur le plan communautaire. Il s'agit là d'un problème très grave qui concerne tant les Etats membres que les nouveaux pays adhérents qui ont également un régime parlementaire.

Une démocratisation des Communautés européennes n'est possible que si le Parlement européen est revalorisé et se voit attribuer tous les droits parlementaires nécessaires, à savoir: une participation renforcée à l'élaboration de la législation et à l'établissement du budget, le droit de donner l'investiture à un exécutif responsable uniquement envers lui et l'élection directe de ses membres. Le Parlement ne peut en aucun cas admettre que le rôle de la Commission soit encore affaibli et il doit tout faire pour rehausser le prestige politique de la Commission. Le renforcement de la Commission doit commencer par le genre de son investiture, ce qui peut se faire en accordant le droit au Parlement d'élire le président de la Commission. Un tel élargissement des pouvoirs du Parlement européen ferait davantage pour son renforcement qu'une élection directe de ses membres pays par pays.

Il importe que la Communauté élimine cette anomalie – et cela vaut davantage encore pour une Communauté élargie – qui veut que soient élaborées des lois et des dispositions juridiques qui lient directement tous les citoyens de cette Communauté mais qui ne sont pas soumises à l'approbation du Parlement européen qui pourtant existe. Le Parlement est certes consulté mais, en réalité, le Conseil décide selon son bon plaisir. C'est là, pour un démocrate, une situation intolérable. Pour le moment certes, il n'est pas possible de tout obtenir, mais ce qu'il faut exiger, c'est un véritable droit d'approbation afin qu'aucune loi ne soit plus promulguée sans l'approbation contraignante de notre Parlement.

Au cours de la session de mars, nous avons organisé un colloque de parlementaires européens auquel ont assisté pour la première fois des députés des parlements nationaux et nous espérons qu'ils comprendront les soucis que nous nous faisons pour l'Europe afin qu'ils défendent davantage encore que jusqu'ici

nos requêtes dans leurs parlements nationaux. Lors de la prochaine conférence au sommet européenne, il importe que les problèmes institutionnels de l'Europe soient discutés de manière approfondie, et qu'une solution soit trouvée, car jusqu'au moment de l'entrée des nouveaux membres la Communauté doit avoir trouvé sa forme politique définitive si l'on ne veut pas rendre impossible la solution des grands problèmes politiques et économiques de l'Europe.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Helmut Kohl". The signature is written in a cursive, flowing style with some loops and flourishes.

## I. SESSION DE MARS

Le Parlement européen, réuni à Strasbourg du 13 au 17 mars, a tenu sa session constitutive au cours de laquelle M. Behrendt a été réélu président. Le président en exercice du Conseil a exposé l'activité du Conseil. Le président de la Commission européenne a fait une déclaration sur sa démission. Le Parlement a demandé une augmentation des prix agricoles, a discuté de l'importation de vins d'Algérie et d'autres questions concernant la gestion de la politique agricole commune, s'est prononcé sur des actions communautaires de politique régionale, sur la résolution du Conseil relative à l'union économique et monétaire et sur les relations commerciales C.E.E.—Etats-Unis. D'autre part, le Parlement s'est préoccupé de la préparation de la troisième réunion de la CNUCED, a approuvé les conclusions de la 8e réunion de la Conférence parlementaire de l'association C.E.E.—E.A.M.A. et a donné divers avis notamment sur les prévisions budgétaires pluriannuelles des Communautés, la liberté d'établissement et la libre prestation des services.

### **Ouverture de la session 1972—1973** (14 mars)

*Allocution du doyen d'âge.* M. Cantalupo (lib. it.), doyen d'âge du Parlement européen, a ouvert la séance constitutive en soulignant qu'il fallait poursuivre le cheminement communautaire un moment abandonné, et ne pas perdre de vue que l'Europe des Dix est désormais la première puissance économique du monde. La Communauté ne peut plus se contenter d'un rôle passif. La Conférence au sommet, a déclaré M. Cantalupo, modifiera la vie sociale et économique des populations du Marché commun et devra s'attacher à la réalisation de l'union politique. Des réformes politiques devront renforcer les pouvoirs du Parlement européen qui apportera sa contribution originale et positive à l'édification de l'Europe. A la jeunesse et aux travailleurs il faut offrir un visage démocratique de havre de paix et de justice sociale.

*Election du président et des vice-présidents.* Sur proposition de M. Berkhouwer (néerl.), président du groupe des libéraux et apparentés, M. Behrendt (soc. all.) a été réélu président du Parlement européen.

Ont été élus vice-présidents: MM. Bersani (dém.-chr. it.), Rossi (lib. fr.), Habib-Deloncle (U.D.E., fr.), Corona (soc. it.), Furler (dém.-chr. all.), Lucius (dém.-chr. lux.), Schuijt (dém.-chr. néerl.) et Hougardy (lib. belge).

M. Behrendt, président du Parlement européen, a remercié ses collègues de leur confiance et a demandé que les instruments de ratification des traités d'adhésion soient mis au point le plus rapidement possible. M. Behrendt a réclamé plus de pouvoirs pour le Parlement européen qui doit accélérer son rythme de travail. M. Malfatti, président de la Commission européenne, a félicité M. Behrendt pour sa réélection et a souligné l'apport d'imagination et de volonté politique du Parlement européen. L'Europe unie, a conclu M. Malfatti, s'inspirant des principes de la démocratie, de la justice et de la paix, a été réalisée grâce à la bonne volonté des institutions.

*Composition des commissions.* Le Parlement a nommé les membres des commissions qui ont renouvelé leurs bureaux (voir 3e partie).

*Nomination du rapporteur général.* M. Schuijt (dém.-chr. néerl.) a été nommé rapporteur général sur le 5e rapport général de la Commission européenne sur l'activité des Communautés en 1971.

## **L'activité du Conseil** (15 mars)

M. Thorn, président en exercice du Conseil, ministre des affaires étrangères du Luxembourg, a fait un exposé sur les activités du Conseil et sur les décisions du Conseil relatives au budget des Communautés pour 1972.

En ce qui concerne l'élargissement, a déclaré M. Thorn, l'esprit de compréhension mutuelle a permis de résoudre les difficultés, parfois sérieuses, et de parvenir à des solutions justes et équitables. La Commission européenne a joué un rôle important tout au long des négociations. La Communauté reste le noyau originel à partir duquel l'unité européenne a pris forme et est appelée à se développer. Les négociations avec les autres Etats membres de l'A.E.L.E. se poursuivent et, à une échéance plus lointaine, se posera la question de

l'aménagement et du renouvellement des relations avec les 28 Etats liés à la Communauté par des accords d'association ou des accords particuliers. Pour traduire les possibilités que donnent ces dimensions nouvelles à la Communauté, il sera nécessaire de renforcer le contenu de l'activité communautaire et de mettre les institutions pleinement en mesure d'oeuvrer avec la plus grande efficacité. Il importe désormais de progresser dans la voie de la coopération politique. Les discordances ne portent pas sur cet objectif mais sur les modalités pour y parvenir.

Parlant ensuite de la crise monétaire, M. Thorn a rappelé les décisions prises par le Conseil pour renforcer la cohésion de la Communauté et a souligné que les orientations dégagées par le Conseil, les 6 et 7 mars, constituent un progrès considérable vers la remise en route de l'union économique et monétaire ainsi que vers l'individualisation de la Communauté à l'intérieur du système monétaire international. Il a mis l'accent sur l'essentiel des décisions prises à ce sujet par le Conseil ainsi que sur l'accord intervenu entre la Communauté et les Etats-Unis sur les relations commerciales internationales.

En ce qui concerne les activités de la Communauté dans d'autres domaines, M. Thorn, après avoir rappelé la volonté des Etats membres de mettre en oeuvre une politique régionale communautaire, a passé en revue les travaux du Conseil dans les domaines social, agricole, des transports, de l'union douanière et du rapprochement des législations, de l'énergie, des programmes de recherche de l'Euratom, de la politique commerciale commune. Le président du Conseil a traité également des relations avec le Japon, des accords existant ou en cours de négociation avec les pays du bassin méditerranéen, des négociations avec l'Ile Maurice, du développement des relations avec les pays d'Amérique latine, de la mise en vigueur des préférences généralisées en faveur des pays en voie de développement et de la contribution que la Communauté pourra apporter à la réunion de la CNUCED.

En conclusion, M. Thorn a souligné le caractère transitoire de l'année 1972 et a affirmé sa conviction qu'il n'y a pas d'autre alternative à la voie choisie, "voie qui doit nous mener à une solidarité, à une collaboration toujours plus intense et, enfin, à l'unité de nos peuples dans la Communauté"

A propos des questions budgétaires, M. Thorn a exposé au Parlement les principales décisions prises par le Conseil et les raisons pour lesquelles il n'a pas suivi certaines demandes de modifications du Parlement européen, notamment en ce qui concerne la protection de l'environnement, le Fonds social et la création de fonds intéressant le développement régional.

M. Lücker (all.), président du groupe démocrate-chrétien, a remarqué que, depuis le sommet de La Haye, la Communauté avait développé une série des objectifs qu'elle s'était fixés. La nouvelle Communauté élargie aura pour tâche de définir son nouveau rôle afin de pouvoir trouver un équilibre avec les grands pays industriels. A propos de la crise monétaire, il est regrettable que le Conseil n'ait pas donné suite, en temps utile, aux suggestions de la Commission européenne. Pour M. Lücker, c'est d'abord à l'intérieur de la Communauté que la prochaine conférence au sommet devra voir si l'on est capable d'agir sur la base de véritables structures solides et efficaces. La Commission européenne ne participe pas assez activement à la préparation du sommet, le Conseil ne lui ayant pas suffisamment donné la parole. Enfin, M. Lücker a dit son scepticisme quant aux progrès réalisés dans les domaines de l'achèvement et de l'approfondissement de la Communauté.

M. Vals (fr.), président du groupe socialiste, a déclaré que son groupe attendait beaucoup de l'élargissement de la Communauté qui donnera l'occasion de repenser les problèmes sur plusieurs plans. Sur le plan institutionnel, les institutions devront être en mesure d'oeuvrer avec une plus grande efficacité, par le renforcement de leurs compétences. Le pouvoir législatif ne doit pas être maintenu entre les mains du Conseil. M. Vals critiqua ensuite les méthodes de travail du Conseil qui est le goulot d'étranglement de l'activité de la Communauté, réclama une association effective de la Commission européenne aux travaux de la conférence au sommet et rappela que la finalité de l'activité communautaire devait être sociale. Sur le plan des relations extérieures, M. Vals a évoqué le problème des relations avec l'Espagne, la Grèce et la Turquie, a demandé la définition d'une politique globale à l'égard de l'Europe de l'Est et a souligné la nécessité, pour la Communauté, de revoir sa politique d'aide au développement. En terminant, M. Vals a déclaré que, dans un premier temps, une confédération européenne était possible et devait conduire à contrôler démocratiquement l'activité des Communautés en renforçant les pouvoirs du Parlement européen.

M. Berkhouwer (néerl.), président du groupe des libéraux et apparentés, s'est félicité de l'élargissement de la Communauté mais a déploré le climat de malaise qui caractérise l'époque actuelle où la politique de l'Etat a fait place à la politique de la rue. Le président du groupe libéral a souhaité un développement plus démocratique du Parlement européen qui devrait être consulté sur le siège des institutions européennes, problème qui devra aussi être évoqué au prochain sommet. A ce propos, M. Berkhouwer a estimé qu'il ne convenait pas d'institutionnaliser ce genre de conférence. Les Dix devront y définir leur position en face du reste du monde.

Au nom du groupe de l'U.D.E., M. Sourdille (fr.) s'est déclaré satisfait de l'activité du Conseil, a parlé des conséquences des problèmes monétaires sur les échanges, les activités et l'emploi et a mis l'accent sur la solution à apporter aux problèmes du Fonds social européen et du Fonds régional. M. Sourdille a évoqué, d'autre part, la question des langues de travail de la Communauté, le problème du siège des institutions et a demandé des informations sur la création d'un secrétariat politique et de ministres européens.

M. Malfatti, président de la Commission européenne, a souligné qu'il ne fallait pas seulement se préoccuper des problèmes économiques mais dépasser les questions sectorielles et de doctrine pour aboutir à une véritable union politique et au renforcement de toutes les institutions communautaires.

M. Spénale (soc. fr.), président de la commission des finances et des budgets, parlant des nouvelles procédures budgétaires et des résultats obtenus par le Parlement lors de la discussion du budget 1972, a résumé ainsi ses conclusions: "du mieux dans les formes, un progrès dans l'audience du Parlement européen auprès du Conseil, progrès plus superficiel que profond. Pour les grands problèmes une impuissance du Conseil à se décider à temps. Pour Euratom, le désespoir." En terminant M. Spénale a insisté sur la nécessité de donner au Parlement un véritable droit budgétaire, en rappelant que la démocratie parlementaire avait commencé dans la discussion du budget.

Répondant aux différents orateurs, M. Thorn, président en exercice du Conseil, a précisé notamment les points suivants: en ce qui concerne la participation de la Commission européenne au sommet, il importe de souligner que le sommet n'est pas une institution de la Communauté et que, d'ores et déjà, la Commission sera présente lorsque les thèmes évoqués sont couverts par les traités. Pour le reste, la décision est encore à prendre. A propos de la Grèce, la marge étroite entre la gestion et le développement de l'association est suffisante pour que l'on fasse nettement la distinction. La Communauté ne cessera de développer son action en faveur de la conclusion d'accords mondiaux sur les produits de base intéressant les pays en voie de développement. Le Conseil établira une politique avec les pays de l'Est dès que les circonstances le permettront et ne désespère pas de voir l'U.R.S.S. reconnaître la réalité qu'est la Communauté. Un secrétariat politique, de l'avis personnel de M. Thorn, devra s'intégrer dans la Communauté et être lié étroitement aux institutions. La création de ministres européens peut être utile. Il s'agit de propositions parmi d'autres qui devront être discutées au sommet. Les gouvernements des Etats membres n'ont pas la moindre intention, à l'heure actuelle, d'aborder le problème du siège, de changer quoi que ce soit au statu

quo actuel. Sur le plan budgétaire, des progrès ont été accomplis et les relations Parlement–Conseil devront être améliorées.

### **Démission du président de la Commission européenne**

(14 mars)

M. Malfatti, président de la Commission européenne, ayant décidé de se présenter aux élections en Italie, a déclaré qu'il cesserait ses fonctions le 22 mars, c'est-à-dire au début de la campagne électorale. Le 8 mai, jour des élections, il démissionnera, quels que soient les résultats. Les fonctions de président de la Commission seront assurées par M. Haferkamp, vice-président. La Commission est une institution politique, a poursuivi M. Malfatti. Il est donc de l'intérêt de l'Europe que des hommes politiques puissent la défendre et continuent, après avoir fait partie de la Commission, à servir la cause européenne. Les intérêts communautaires peuvent être défendus à partir des parlements nationaux. Rappelant la réalisation de l'élargissement et la participation de la Commission à la préparation de la conférence au sommet, M. Malfatti s'est déclaré convaincu de ne pas laisser, par son départ, une Commission affaiblie, mais au contraire une Commission renforcée et consciente de l'oeuvre accomplie depuis deux ans. En terminant, le président Malfatti a déclaré qu'il regrettait de devoir abrégier son mandat et s'est engagé formellement à poursuivre son rôle de défenseur de la cause européenne, sur le plan national et européen.

M. Berkhouwer (néerl.), président du groupe des libéraux et apparentés, a regretté la décision de M. Malfatti dont le poste éminent qu'il assume devrait avoir le pas sur la politique nationale. L'absence d'indépendance politique du président de la Commission, au niveau européen, ainsi que le manque de parallélisme entre la fonction nationale et la fonction européenne font courir des risques à la Communauté.

M. Vals (fr.), président du groupe socialiste, se plaçant uniquement du point de vue de l'intérêt de l'Europe, a déclaré que son groupe était déçu et déplorait la décision du président de la Commission européenne. Si la Communauté n'est pas actuellement en période de crise, la situation est cependant très délicate du fait de l'élargissement, de la préparation du sommet, des premiers pas vers l'union économique et monétaire et l'union politique. Le groupe socialiste craint que la démission du président de la Commission à un tel moment n'affaiblisse celle-ci.

Ce que le groupe dénonce, ce sont les inconvénients du système actuel. Il ne doit pas y avoir de choix national ou de choix européen qui s'impose. La voie européenne doit être ouverte aux hommes politiques sans qu'il leur faille aller en chercher la confirmation sur le plan national.

M. Triboulet (fr.), président du groupe de l'U.D.E., a rendu hommage au président de la Commission européenne qui a rempli sa fonction de façon éminente. M. Malfatti a fait avancer l'Europe et a manifesté une grande sagesse dans ses relations avec le Conseil. Tout ce que nous pouvons souhaiter, a déclaré M. Triboulet au président Malfatti, c'est que votre successeur réussisse aussi bien que vous, qu'il fasse faire à l'Europe unie des progrès aussi évidents et aussi spectaculaires que ceux que vous avez su réaliser.

M. Lücker (all.), président du groupe démocrate-chrétien, s'est associé aux paroles élogieuses prononcées par M. Triboulet et a souligné que son groupe comprenait parfaitement les raisons de la décision de M. Malfatti. Pour éviter que de tels conflits entre mandat européen et mandat national ne se reproduisent, il faut trouver une solution satisfaisante sur le plan institutionnel, ainsi qu'un équilibre politique à l'intérieur des institutions et créer de nouvelles structures politiques européennes.

M. Boiardi (non inscrit, P.S.I.U.P., it.) a approuvé la décision de M. Malfatti qui a le droit et le devoir de reprendre sa place en Italie. Il n'est pas bon qu'un président de la Commission européenne se tienne à l'écart de la vie politique de son pays durant plusieurs années.

Répondant aux différents orateurs, M. Malfatti a constaté qu'au-delà des divergences de vues sur sa décision il y avait unanimité quant au rôle politique de la Commission européenne. Il faut dépersonnaliser le problème et renforcer, au plus tôt, ce rôle politique de la Commission, dans l'intérêt de la Communauté à dix.

Les questions orales avec débat (n° 21 et 22/71), posées à la Commission européenne par M. Berkhouwer (néerl.), président du groupe des libéraux et apparentés, et M. Vals (fr.), président du groupe socialiste, sur les conséquences de la démission du président de la Commission européenne ont été retirées par leurs auteurs à la suite de l'organisation du débat sur la déclaration de M. Malfatti.

## Politique agricole commune

(13 mars)

*Prix agricoles – Politique des structures.* Le Parlement européen a discuté le rapport (doc. 277) présenté, au nom de la commission de l'agriculture, par MM. Baas (lib. néerl.), Brouwer (dém.-chr. néerl.), Richarts (dém.-chr. all.) et Vredeling (soc. néerl.), sur: une proposition modifiée de directive concernant la modernisation des exploitations agricoles; une proposition modifiée de règlement concernant les groupements de producteurs et leurs unions; la fixation des prix pour certains produits agricoles et l'octroi d'aides aux revenus à certaines catégories d'exploitants agricoles. Les textes concernant les prix et les aides aux revenus comportent, d'une part, de nouvelles propositions, à la suite de l'avis émis par le Parlement, le 18 novembre 1971, à ce sujet (voir PE-Informations, 1971/8) et, d'autre part, des propositions de prix au regard de produits pour lesquels de telles propositions n'avaient pas encore été formulées, ainsi que, pour certains produits, des propositions de caractère complémentaire répondant à une initiative nouvelle de la Commission européenne.

Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution, présentée par la commission de l'agriculture, sur ces différentes propositions et complétée par des amendements des quatre rapporteurs. Le Parlement rappelle que la politique des structures et la politique des prix doivent constituer un tout et regrette que, tout en ayant tenu compte de quelques modifications proposées par le Parlement, la Commission européenne n'ait pas adopté d'autres propositions essentielles faites par le Parlement pour la réalisation de la modernisation des exploitations et, notamment, qu'elle n'ait pas suivi le Parlement dans son souci de renforcer le caractère communautaire des dispositions relatives à la politique des structures agricoles. En ce qui concerne les groupements de producteurs, les modifications étendent l'application du règlement à trois nouveaux produits. Quant aux aides aux revenus, le Parlement constate avec satisfaction que la Commission a retenu sa proposition de ramener à 40 ans (au lieu de 45) l'âge auquel les chefs d'exploitations peuvent bénéficier d'une aide au revenu. Toutefois, une des conditions essentielles est que les exploitants s'engagent à quitter leurs exploitations à l'âge de 55 ans.

Pour ce qui est de la fixation des prix agricoles, la Commission européenne, tenant compte de l'avis exprimé par le Parlement en novembre 1971 qui demandait une augmentation moyenne de 8 0/o, a modifié ses propositions de prix initiales qui prévoyaient une augmentation moyenne de 2 à 3 0/o. La Commission propose, pour l'ensemble des produits agricoles, exceptés les fruits

et légumes et le vin, une augmentation moyenne de 8 0/0 avec des variations selon les produits, allant de 5 0/0 pour les céréales à 13 0/0 pour la viande bovine. Ces augmentations seraient réparties sur 2 ans (1972/73 et 1973/74), étant entendu que l'augmentation pour 1973/74 constitue un minimum qui pourra être révisé après examen des éléments retenus pour le calcul des prix agricoles. Le Parlement européen s'est déclaré d'accord sur les hausses de prix proposées par la Commission européenne si elles sont réalisées en une seule fois, pour la campagne 1972/73, avec, toutefois, une augmentation de 6 0/0 pour les céréales et le sucre. Le Parlement accepte les mesures proposées pour stimuler la production de viande bovine (primes d'encouragement) et estime que le prélèvement perçu à l'importation de céréales fourragères en Italie doit être supprimé au début de la campagne 1973/74 et que pour l'année en cours la diminution doit se limiter à 4 u.c. par tonne (la Commission européenne proposait une diminution de 7,5 u.c. par tonne) (1 u.c. égale 1 dollar environ). Le Parlement demande à la Commission européenne de présenter des propositions de prix pour les fruits et légumes avant le 1er mai, en tenant compte des augmentations des autres produits et en modifiant le règlement de base. D'autre part, le Parlement est préoccupé par l'absence de la fixation des nouvelles parités des monnaies des Etats membres de la Communauté et de la définition de la valeur de l'unité de compte. Des décisions sur ces points ne devront pas compromettre l'amélioration souhaitée des revenus agricoles.

Au nom du groupe démocrate-chrétien, M. de Koning (néerl.) a souligné que les nouvelles propositions de la Commission européenne tenaient mieux compte de la situation de l'agriculture et M. Vredeling (néerl.), parlant au nom du groupe socialiste, a mis l'accent sur les divergences nationales qui entravent la réalisation d'une politique agricole réellement communautaire. Au nom du groupe des libéraux et apparentés, M. Baas (néerl.) a demandé une modification profonde de la politique agricole actuelle et a critiqué les changements continuels de politique dans ce secteur. M. Liogier (fr.), au nom du groupe de l'U.D.E., a approuvé la position de la commission de l'agriculture définie dans la résolution, a évoqué les questions de l'aide aux agriculteurs, des déséquilibres régionaux, des vins français, des fruits et légumes et s'est élevé contre toute pression extérieure qui risque de perturber gravement le marché agricole communautaire. M. Cipolla (non inscrit, com. it.) a estimé que les décisions à prendre par le Conseil sont trop tardives, car elles devraient être prises depuis 1968, et trop rapides, en raison de l'élargissement qui modifiera toutes les données politiques et économiques. La politique agricole commune constitue un frein au développement d'autres secteurs de la Communauté, en plus du fait qu'elle ne

résout pas ses propres problèmes. Il importe de rechercher au plus vite de nouvelles bases de travail.

Pour M. Vetrone (dém.-chr. it.), la politique des prix basée sur les coûts n'est pas encore idéale, mais elle n'est plus empirique. Il faut avoir la volonté de moderniser les exploitations et éviter de les subventionner sans cesse. M. Beylot (U.D.E., fr.) craint que les nouvelles mesures tendant à faciliter l'importation dans la Communauté des jeunes bovins ne provoquent des distorsions de concurrence et des détournements de trafic et portent préjudice à la préférence communautaire. Pour M. Klinker (dém.-chr. all.), les augmentations de prix proposées ne suffisent pas. M. Biaggi (lib. it.) s'est préoccupé de l'aide à l'élevage bovin dans les régions de montagne et a estimé que les propositions concernant le sucre sont insuffisantes, compte tenu du niveau très bas des stocks. M. Martens (dém.-chr. belge) s'est déclaré en faveur d'une augmentation plus importante des prix agricoles, notamment pour les productions animales. M. Héger (dém.-chr. belge) s'est prononcé dans le même sens en insistant plus particulièrement sur les problèmes propres au secteur laitier, les propositions de prix pour ce produit étant "insuffisantes, fallacieuses et discriminatoires". M. Spénale (soc. fr.) s'est fait "l'avocat du veau, le grand sacrifié des propositions" de la Commission européenne sur les prix et a défendu un amendement, rejeté par le Parlement, demandant pour le veau un prix actualisé, raisonnable par rapport au marché actuel et aux menaces qui se précisent.

M. Mansholt, vice-président de la Commission européenne, en répondant aux différents orateurs, a notamment précisé que l'on était arrivé à une limite raisonnable des politiques des prix. Pour les céréales, la prudence a surtout guidé les propositions de la Commission compte tenu des excédents de blé tendre, alors que la production de viande doit être encouragée. Pour les fruits et légumes, M. Mansholt espère une décision avant le 1er mai et aussi un parallélisme avec les augmentations pour les autres produits agricoles. Pour la Commission, les prix agricoles devront être fixés avant le 1er avril, quelles que soient les décisions sur les questions monétaires. M. Mansholt s'est déclaré favorable à une régionalisation des prix des céréales et a déclaré que les aides aux revenus étaient une sorte de pont entre la politique des prix et celle des structures. En ce qui concerne les veaux, la Commission a estimé qu'une augmentation ne se justifiait pas.

*Importation dans la Communauté de vins en provenance d'Algérie.* Le Parlement européen a discuté deux questions orales avec débat présentées par M. Vals (soc. fr.) (n° 20/71) et MM. Liogier (U.D.E., fr.) et Couveinhas (U.D.E., fr.)

(n° 23/71). Les auteurs des questions se préoccupent de l'importation dans la Communauté d'un million d'hectolitres de vins en provenance d'Algérie qui, en raison de leur prix, apparaissent invendables dans la Communauté et ne peuvent pas servir au coupage selon la réglementation communautaire. Il y a donc danger de fraudes. MM. Vals, Liogier et Couveinhes demandent à la Commission européenne de faire respecter la préférence communautaire, d'éviter d'éventuelles fraudes, et, au besoin, de faire jouer la clause de sauvegarde prévue dans le règlement sur l'organisation du marché du vin. En présentant leurs questions, MM. Vals et Liogier ont insisté spécialement sur les risques très grands de fraude et sur la nécessité de respecter la réglementation communautaire.

M. Mansholt, vice-président de la Commission européenne, a précisé que le vin algérien avait été importé mais n'était ni vendu, ni distribué. Il faut être très vigilant, a souligné M. Mansholt qui aura un entretien à ce sujet avec M. Cointat, ministre français de l'agriculture. C'est au gouvernement français d'exercer un contrôle en matière de coupage éventuel et c'est au Conseil de dire si le coupage sera ou non autorisé. Pour sa part, la Commission suivra avec attention l'évolution de la situation et prendra, si nécessaire, les mesures qui s'imposent.

M. Richarts (all.), au nom du groupe démocrate-chrétien, a déclaré qu'il s'agissait d'un problème communautaire et qu'il fallait surveiller la destination et l'utilisation du vin importé. M. Vals (soc. fr.) s'est déclaré déçu par la réponse de M. Mansholt. Certes, un million d'hectolitres en plus ne serait pas une catastrophe si le marché n'était pas déjà perturbé. Pour MM. Vetrone (dém.-chr. it.), Vredeling (soc. néerl.), Spénale (soc. fr.) et Vals, si le Conseil devait permettre exceptionnellement le coupage des vins, cela constituerait une grave modification du règlement communautaire et le Parlement devrait être consulté avant qu'une telle décision ne soit prise. M. Mansholt a déclaré qu'il informerait la Commission et le Conseil du point de vue du Parlement.

*L'élevage des vers à soie.* Sur la base d'un rapport (doc. 267) présenté par M. Kollwelter (dém.-chr. lux.), au nom de la commission de l'agriculture, et approuvé par M. Liogier (fr.), au nom du groupe de l'U.D.E., le Parlement a donné un avis favorable à une proposition de règlement qui prévoit des mesures spéciales de soutien en vue de favoriser l'élevage des vers à soie dans la Communauté.

*Organisation du marché du sucre.* Le Parlement européen a donné un avis favorable à deux règlements modifiant les règlements relatifs à l'organisation du marché du sucre. Dans son rapport (doc. 276), fait au nom de la commission de

l'agriculture, M. Klinker (dém.-chr. all.) précise que les deux règlements tendent à ce que l'approvisionnement en sucre, à des prix raisonnables, des régions traditionnellement déficitaires de la Communauté reste assuré en cas de pénurie sur le marché mondial.

*Lait traité thermiquement.* Sur la base d'un rapport (doc. 262) présenté par M. Bourdellès (lib. fr.), au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique, le Parlement a approuvé deux règlements concernant les problèmes sanitaires relatifs à la production et à la commercialisation du lait traité thermiquement. Le Parlement a fait les réserves habituelles sur la procédure au sein du comité vétérinaire qui ne doit pas avoir pour but de restreindre les pouvoirs de la Commission européenne. Les dispositions des deux règlements sont destinées à se substituer aux législations nationales des Etats membres dont les disparités peuvent constituer un obstacle aux échanges intracommunautaires dans le secteur laitier. Une période dérogatoire est prévue jusqu'en 1975 pour la lutte contre la brucellose.

### **Politique régionale européenne**

(16 mars)

Le Parlement européen s'est prononcé sur la communication et les propositions de règlements de la Commission européenne, relatives aux actions communautaires de politique régionale dans les régions agricoles prioritaires de la Communauté, sur la base d'un rapport (doc. 264) présenté par M. Mitterdorfer (dém.-chr. it.), au nom de la commission économique.

La première proposition de règlement concerne le financement par le F.E.O.G.A. de projets s'inscrivant dans le cadre d'opérations de développement dans les régions agricoles prioritaires. Il doit permettre de favoriser le développement d'activités économiquement saines. Le Parlement estime que ce règlement constitue une formule transitoire et regrette qu'il établisse les priorités essentiellement à partir de considérations budgétaires ou agricoles. La deuxième proposition de règlement relative au fonds européen de bonification d'intérêts pour le développement régional prévoit qu'une aide peut être accordée, sous forme de bonification d'intérêts, lorsque des prêts sont consentis par la Banque européenne d'investissement ou par d'autres institutions financières pour financer des mesures de développement dans des régions affectées par la mutation de l'agriculture. Le Parlement préconise de faire appel au concours du fonds, lequel doit être organisé en tant que fonds communautaire pour

l'amélioration des structures régionales, non seulement pour les bonifications d'intérêts, mais aussi pour l'octroi de crédits et de subventions en capital.

Le Parlement européen critique vivement le Conseil qui n'a pas encore pu organiser les moyens d'action de la Communauté en matière régionale et craint que la politique structurelle régionale ne soit subordonnée à des politiques sectorielles et ne devienne pas une tâche communautaire spécifique. Le Parlement constate que les deux propositions de règlements constituent un premier pas modeste dans la voie de la mise en oeuvre d'une politique structurelle commune et attend du Conseil qu'il applique la thèse qu'il a maintes fois exposée, selon laquelle une union économique et monétaire n'est pas réalisable sans une politique communautaire des structures régionales. Le Parlement demande à la Commission européenne de soumettre, sans délai, au Conseil des propositions pour l'adoption de mesures de politique structurelle générales.

M. Borschette, membre de la Commission européenne, a souligné l'importance de la décision par laquelle le Conseil, les 6 et 7 mars, a accepté que des ressources financières communautaires soient affectées à la politique régionale de la Communauté et a prévu la création d'un fonds dont les ressources seront affectées à la politique régionale.

### **Union économique et monétaire**

(16 mars)

Sur la base d'un rapport (doc. 1) présenté par M. Löhr (dém.-chr. all.), au nom de la commission économique, le Parlement européen a adopté une résolution portant sur la résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des Etats membres relative à l'application de la résolution du 22 mars 1971 concernant la réalisation par étapes de l'union économique et monétaire dans la Communauté.

Le Parlement européen se félicite de la volonté exprimée par le Conseil de relancer l'union économique et monétaire et prend acte, avec satisfaction, des mesures annoncées dans la résolution adoptée le 7 mars par le Conseil. Le Parlement rappelle l'importance de la politique des structures régionales et demande à la Commission européenne de présenter des propositions concernant l'harmonisation des politiques financières des Etats membres et la création d'un marché européen des capitaux. Il invite le Conseil à le consulter sur le

fonctionnement du Fonds européen de coopération monétaire et rappelle qu'il a demandé la création d'une unité de compte européenne autonome. Enfin, le Parlement rappelle la nécessité de garantir l'équilibre indispensable entre les mesures de politique économique générale et les mesures de politique monétaire et s'attend à être consulté par le Conseil et la Commission européenne avant toute décision concernant la réalisation de l'union économique et monétaire.

### **Relations commerciales C.E.E.—Etats-Unis**

(14 mars)

Dans une question orale avec débat (n° 18/71), présentée au nom du groupe des libéraux et apparentés, son président, M. Berkhouwer (néerl.), demande à la Commission européenne si elle est prête à publier les résultats des négociations sur les relations commerciales entre la C.E.E. et les Etats-Unis et à en discuter avec le Parlement, notamment sur les aspects suivants: est-on parvenu à un accord définitif ou conditionnel? Quels avantages réels la Commission a-t-elle obtenus? Quelles seront les conséquences sur certaines tendances protectionnistes américaines dans les relations commerciales avec l'Europe?

M. Dahrendorf, membre de la Commission européenne, a souligné que derrière les relations commerciales entre la C.E.E. et les Etats-Unis s'inscrivaient des problèmes politiques, notamment dans les domaines monétaire et militaire. Après avoir fait un rapide historique des négociations commerciales, M. Dahrendorf a constaté que les Etats-Unis voulaient imposer à l'Europe rien moins que l'abandon des principes qui constituent la base du Marché commun. La Commission a repoussé cette exigence et les négociations ont donné dans l'ensemble de bons résultats qui ont obtenu l'accord du Conseil. La reconnaissance du principe de réciprocité a été obtenue et le caractère de "partenariat" a été souligné. La partie la plus importante à long terme est celle de l'accord sur le commerce mondial. Les conditions nécessaires à un accord définitif ont été réunies. M. Dahrendorf évoqua ensuite la négociation qui s'engagera au G.A.T.T. en 1973, souligna que les résultats du Kennedy round ne s'étaient pas encore complètement traduits dans les faits, et déclara, en conclusion, que la recherche d'une amélioration constante des relations entre la C.E.E. et les Etats-Unis devra constituer le souci majeur des négociateurs et le thème central du prochain sommet européen.

M. Jahn (all.), au nom du groupe démocrate-chrétien, après avoir rappelé les services rendus par les Etats-Unis à l'Europe dans les domaines économique et

militaire et après avoir fait un historique des discussions commerciales avec les États-Unis, s'est préoccupé plus particulièrement des problèmes que pose l'accord sur les céréales. M. Jahn a parlé ensuite du mandat suffisamment large qui doit être donné à la Commission européenne pour mener à bien de telles négociations et a souligné qu'un sommet transatlantique apparaît comme une nécessité pour discuter des relations commerciales internationales.

Au nom du groupe socialiste, M. Kriedemann (all.) s'est réjoui du résultat des négociations C.E.E.—U.S.A., bien qu'il reste encore un grand nombre de questions à résoudre. Le Parlement européen doit avoir son mot à dire, notamment dans le contrôle des négociations. Son rôle doit être précisé.

M. Terrenoire (fr.), au nom du groupe de l'U.D.E., a rappelé les liens existant entre les problèmes commerciaux et monétaires et a mis l'accent sur la nécessité de sauvegarder les principes de la politique agricole commune qui ont une grande portée politique et humaine. La négociation commerciale mondiale de l'année prochaine risque de s'ouvrir dans de mauvaises conditions si la refonte du système monétaire international n'est pas réalisée. M. Terrenoire a encore mis en garde contre une exportation du chômage en Europe et le risque de subordination de l'économie européenne.

M. Berkhouwer (lib. néerl.) a souhaité que la prochaine grande négociation commerciale porte un nom européen. M. Dahrendorf, membre de la Commission européenne, a tenu à préciser que le stockage des céréales ne devrait pas avoir de répercussion sur les prix.

**Préparation de la troisième conférence mondiale  
sur le commerce et le développement (CNUCED)**  
(14 mars)

Le Parlement européen a discuté un rapport (doc. 278) présenté par M. Cousté (U.D.E., fr.), au nom de la commission des relations économiques extérieures, sur la préparation de la troisième session de la CNUCED qui se tiendra au Chili, du 13 avril au 19 mai 1972. Le rapporteur a donné un aperçu du rôle et du fonctionnement de la Conférence et a rappelé les résultats obtenus lors des deux premières sessions. M. Cousté a étudié l'action de la C.E.E. à la prochaine conférence et a souligné les principaux points sur lesquels la Communauté doit prendre position:

- produits de base et produits manufacturés;
- promotion des exportations du tiers monde;

- financement du développement;
- situation monétaire internationale;
- pays en voie de développement les moins avancés.

Il a exposé le bilan positif de l'action de la C.E.E. dans le domaine de l'aide au développement. Ses conclusions sont reprises dans une proposition de résolution soumise au vote du Parlement européen et dans laquelle il a été tenu compte des remarques formulées par la commission des relations avec les pays africains et malgache dans son avis présenté par M. Fellermaier (soc. all.).

Parlant au nom du groupe socialiste, M. Fellermaier (all.) s'est préoccupé de l'élaboration, par la Communauté, de principes de base pour l'aide au développement, a demandé que l'importation des produits tropicaux soit facilitée afin d'aider au relèvement du niveau de vie des populations du tiers monde et a souhaité que l'on montre clairement au cours de la conférence que l'association C.E.E.—E.A.M.A. peut servir d'exemple à des mesures de régionalisation. M. Fellermaier ainsi que M. Dewulf (belge), qui parlait au nom du groupe démocrate-chrétien, ont insisté sur l'importance pour la Communauté de s'exprimer d'une seule voix lors de la session de la CNUCED. Aucun dialogue ne s'est amorcé au niveau de la Communauté, a remarqué M. Dewulf, sur le point de savoir ce que l'Europe "offrira" exactement à la CNUCED, ni comment la Communauté se défendra contre d'éventuelles critiques. Des engagements clairs et des perspectives plus dynamiques doivent résulter de cette conférence. Au nom du groupe des libéraux et apparentés, M. Baas (néerl.) a attiré l'attention sur les moins développés des pays en voie de développement et a estimé que le problème des produits de base ne pourra être résolu que dans le cadre d'accords mondiaux. La Communauté doit traduire ses bonnes intentions par des actions concrètes en faveur des pays en voie de développement. M. Engwirda (non inscrit, D'66, néerl.) a souligné l'importance des incidences de la politique de l'environnement sur le commerce et le développement des pays en voie de développement et a fait adopter un amendement dans ce sens. Il a dit sa crainte, d'autre part, que le système monétaire actuel accentue la différence des revenus entre pays pauvres et pays riches. Pour M. Mommersteeg (dém.-chr. néerl.), qui approuve la résolution, la Communauté doit montrer sa volonté de participer à l'édification socio-économique du tiers monde.

M. Dahrendorf, membre de la Commission européenne, a précisé que la position de la Communauté à la CNUCED serait défendue par le président du Conseil et le président de la Commission et que les représentants des Etats membres exposeraient également leurs positions. M. Dahrendorf n'a pas caché que des difficultés surgiront lorsqu'il faudra définir la position de la Communauté,

notamment sur le problème du financement. Cette troisième session de la CNUCED sera le point de départ d'orientations nouvelles et de processus d'aides qui constituent une tâche de longue haleine.

A l'issue du débat, le Parlement a adopté la résolution présentée par le rapporteur, M. Cousté, après avoir adopté des amendements de MM. Dewulf et Engwirda et rejeté plusieurs amendements présentés par M. Engwirda. Le Parlement européen réaffirme solennellement les responsabilités de la Communauté, premier partenaire commercial du tiers monde, dans le domaine de la coopération au développement et recommande au Conseil et à la Commission européenne de tout mettre en oeuvre pour assurer une participation active et efficace de la Communauté aux travaux de la troisième session de la CNUCED. Sur le plan de la procédure, le Parlement européen demande:

- que la Communauté se présente à la conférence comme une entité;
- que la Commission européenne soit le porte-parole unique;
- qu'une coordination étroite soit assurée entre la Communauté et les quatre Etats signataires des traités d'adhésion;
- que la conférence soit l'occasion d'un renforcement des mécanismes de consultation entre la Communauté et les E.A.M.A.

Quant au fond, l'action de la Communauté devra s'inspirer des orientations suivantes:

- favoriser la diversification économique des pays en voie de développement;
- améliorer la commercialisation des produits de ces pays;
- maintenir la politique tarifaire pratiquée à l'égard des E.A.M.A., en tenant compte des problèmes de l'ensemble des pays en voie de développement;
- manifester la volonté de tenir compte de ces problèmes lors des négociations qui auront lieu dans le cadre du G.A.T.T.

Le Parlement européen énumère ensuite les mesures qui devront être prises en faveur:

- des produits de base et des produits manufacturés des pays en voie de développement;
- de la promotion des exportations de ces pays;
- de leur intégration régionale et sub-régionale;
- du financement du développement des pays en voie de développement les moins avancés;
- de la défense des intérêts des pays en voie de développement lors de la réforme du système monétaire international et
- des incidences de la politique de l'environnement sur le commerce et le développement de ces pays.

Enfin, le Parlement souhaite qu'au cours de la conférence soit soulignée l'importance de l'oeuvre que la Communauté a accomplie jusqu'ici en faveur du progrès économique des pays en voie de développement.

**Huitième réunion de la Conférence parlementaire  
de l'association C.E.E.—E.A.M.A.**

(17 mars)

Le Parlement européen a approuvé les conclusions auxquelles est parvenue la Conférence parlementaire de l'association dans les résolutions adoptées à La Haye du 12 au 14 janvier 1972 (voir "PE-Informations", numéro spécial sur la Conférence, 1972/3). M. Dewulf (dém.-chr. belge) a présenté son rapport (doc. 274), fait au nom de la commission des relations avec les pays africains et malgache, sur les résultats des travaux de la Conférence. Le rapporteur a analysé les principaux thèmes des débats et a résumé ses conclusions dans une résolution adoptée par le Parlement européen.

Le Parlement insiste sur le but de l'association qui est de créer une vaste communauté d'intérêts entre les partenaires sur la base d'un développement solidaire et souligne l'importance qu'il attache au renforcement du contenu commercial de l'association. Il estime que la prochaine réunion de la CNUCED peut être l'occasion du renforcement des mécanismes de consultation et de concertation entre la C.E.E. et les E.A.M.A. Le Parlement est d'avis qu'il faut rechercher un approfondissement du dialogue institutionnel entre la Communauté et les E.A.M.A., se réjouit de l'entrée en vigueur et de l'activité du troisième Fonds européen de développement et de ses orientations nouvelles et estime le moment venu de procéder à un large débat parlementaire sur la politique de développement communautaire dans le cadre de l'association.

M. Dewulf, en présentant son rapport, a constaté que, si l'association est bien défendue, elle pourrait l'être mieux encore si elle était plus approfondie, dans le sens d'une approche plus communautaire, avec une collaboration plus concrète de la part de tous les intéressés. M. Löhr (all.), au nom du groupe démocrate-chrétien, a souligné combien l'évolution économique des pays en voie de développement dépend de la capacité qu'aura l'Europe de favoriser et de stimuler la production de ces pays.

M. Spinelli, membre de la Commission européenne, s'est déclaré d'accord avec le rapport et la résolution présentés par la commission parlementaire et a mis

l'accent sur l'amélioration des échanges commerciaux, l'extension du dialogue avec d'autres Etats africains et l'importance de la préparation, au niveau de la Communauté, de la prochaine réunion de la CNUCED.

### **Prévisions budgétaires des Communautés**

(17 mars)

Le Parlement européen a donné son avis sur les prévisions des dépenses et des recettes du budget des Communautés européennes pour les exercices 1972 à 1974. Dans son rapport (doc. 281), fait au nom de la commission des finances et des budgets, M. Boano (dém.-chr. it.) précise que c'est la première fois que le Parlement est consulté par le Conseil sur les prévisions pluriannuelles de dépenses de la Communauté. Les observations de la commission parlementaire sont reprises dans la résolution adoptée par le Parlement.

Le Parlement européen souligne la nécessité d'élaborer de telles prévisions triennales afin de lui permettre de porter un jugement et d'assurer un contrôle ordonné des dépenses et des recettes de la Communauté et estime que la décision du Conseil relative à l'établissement de ces prévisions ne tient pas assez compte de l'évolution institutionnelle en matière de pouvoirs budgétaires. Pour constituer un instrument efficace, ces prévisions doivent répondre mieux à certains principes et à des exigences définis par le Parlement dans la résolution, notamment en ce qui concerne une meilleure évaluation de l'activité financière de la Communauté, l'application de méthodes de gestion budgétaire plus perfectionnées, l'indication d'orientations qualitatives et quantitatives et en tenant compte, principalement, de la future autonomie financière de la Communauté. Le Parlement constate que le document qui lui a été soumis ne présente pas encore tous les caractères souhaitables d'exhaustivité et se ressent des inconvénients que comporte une prévision incomplète, en raison notamment de la connaissance insuffisante des éléments dérivant de l'élargissement.

M. Borocco (fr.), au nom du groupe de l'U.D.E., a approuvé la résolution, en soulignant que le document élaboré par la Commission européenne, bien qu'incomplet, constituait cependant une heureuse tentative de clarification. M. Spinelli, membre de la Commission européenne, a reconnu les insuffisances du texte en discussion et a assuré le Parlement que la Commission s'emploierait à pallier ces lacunes et espérait parvenir, dès l'an prochain, à une meilleure présentation des documents budgétaires.

## Liberté d'établissement et libre prestation des services

(16 mars)

*Activités en matière fiscale.* Le Parlement européen, sur la base d'un rapport (doc. 265), présenté par M. Reischl (soc. all.), au nom de la commission juridique, a donné, dans une résolution, un avis favorable à :

- une directive fixant les modalités de la réalisation de la liberté d'établissement et de la libre prestation des services pour certaines activités non salariées en matière fiscale;
- une directive fixant les modalités des mesures transitoires pour ces activités;
- une recommandation concernant le Luxembourg.

Ces textes portent sur les activités d'assistance fiscale extra-juridictionnelle (consultations fiscales, assistance des contribuables, etc.). La première directive tend à supprimer toutes les restrictions limitant l'exercice de ces activités aux ressortissants des Etats membres dans un Etat membre. La deuxième directive établit un régime transitoire dans le domaine des titres exigés pour exercer ces activités. La recommandation concerne la situation particulière des ressortissants luxembourgeois qui ont acquis des titres dans un Etats tiers. Le Parlement européen a insisté sur la nécessité de parvenir à brève échéance à une reconnaissance mutuelle des diplômes.

M. Meister (all.), au nom du groupe démocrate-chrétien, a approuvé la résolution présentée par la commission juridique. M. Haferkamp, vice-président de la Commission européenne, a souligné que l'économie européenne ne sera une réalité qu'au prix de nombreux sacrifices et a assuré le Parlement que la Commission examinera la résolution avec la plus grande attention. M. Armengaud (lib. fr.) a défendu un amendement portant sur l'exigence d'une attestation de l'exercice des activités en matière fiscale pendant au moins quatre ans, pour ouvrir l'accès à ces activités dans l'Etat membre d'accueil. Après avoir obtenu l'assurance que la Commission européenne étudierait les difficultés que pourrait créer cette disposition, M. Armengaud a retiré son amendement.

*Cinématographie – Activités de distribution de films.* Le Parlement européen, sur la base d'un rapport (doc. 263) fait par M. Ribière (U.D.E., fr.) et présenté par M. Meister (dém.-chr. all.), au nom de la commission juridique, a donné un avis favorable à une directive visant à la coordination de certaines dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant la cinématographie et à une directive concernant la réalisation de la libre prestation des services pour les activités non salariées de distribution de films. La première directive vise à coordonner les dispositions nationales relatives à la publicité des actes et

conventions ayant trait aux droits d'utilisation économique des films et, par là, à accroître les garanties de crédit, afin de faciliter l'accès à certaines activités dans le domaine cinématographique et leur exercice. Compte tenu des dispositions de cette directive, il a été possible de présenter la deuxième directive permettant la libre prestation des services pour les activités de distribution de films. Dans une résolution, le Parlement européen demande l'institution d'un registre public européen de la cinématographie et prie la Commission européenne de définir une politique communautaire en matière d'aides à la cinématographie.

M. Haferkamp, vice-président de la Commission européenne, s'est déclaré prêt à faire en sorte qu'il soit tenu compte des observations présentées par le Parlement européen.

### **Avis divers** (17 mars)

*Produits transformés.* Sur la base d'un rapport (doc. 275), fait par M. Briot (U.D.E., fr.), au nom de la commission des relations avec les pays africains et malgache, le Parlement européen a donné un avis favorable à un règlement modifiant, en matière de nomenclature tarifaire, des règlements relatifs aux régimes applicables aux produits transformés à base de céréales et de riz originaires des E.A.M.A., des P.T.O.M., de Tanzanie, de l'Ouganda ou du Kenya.

*Régime d'échanges de marchandises.* Sur la base d'un rapport (doc. 279) fait par M. Martens (dém.-chr. belge), au nom de la commission des relations économiques extérieures, le Parlement a donné un avis favorable à un règlement modifiant le règlement déterminant le régime d'échanges applicable à certaines marchandises résultant de la transformation de produits agricoles. Ce texte permet à la Commission européenne de prendre les mesures appropriées pour limiter l'exportation de lait en poudre, compte tenu de la situation de quasi-pénurie dans ce secteur.

### **Nouveaux membres**

Le 13 mars, le Parlement européen a validé les mandats des membres suivants:

- MM. Armengaud (lib.), Berthoin (lib.), Bousch (U.D.E.), Brégégère (soc.), Caillavet (lib.), Colin (dém.-chr.), Durand (lib.), Duval (U.D.E.), Giraud (soc.), Houdet (lib.), Jozeau-Marigné (lib.), Poher (dém.-chr.), désignés par le Sénat français le 16 décembre 1971.

-- MM. Bertrand (dém.-chr.), Dewulf dém.-chr.), Glinne (soc.), Lefèbvre (lib.), Outers (non inscrit, F.D.F.), Pêtre (dém.-chr.), Radoux (soc.), désignés par la Chambre des représentants belge le 9 février 1972.

### **Prochaine session**

Le Parlement européen se réunira à Strasbourg du 17 au 19 avril 1972.

## II. COLLOQUE PARLEMENTAIRE EUROPEEN

Le Parlement européen a invité des membres des parlements nationaux des États membres de la Communauté à un colloque, à Strasbourg, les 15 et 16 mars, sur le thème: "L'état de l'unification européenne et le rôle des parlements".

M. Behrendt (soc. all.), président du Parlement européen, a ouvert le colloque en soulignant l'intérêt d'une discussion entre parlementaires ayant un double mandat national et européen et parlementaires ayant uniquement un mandat national. M. Behrendt a mis l'accent sur les problèmes que posent les relations entre les parlements nationaux et le Parlement européen ainsi que le contrôle démocratique des activités communautaires et a demandé que la Communauté soit dotée d'institutions souples et efficaces.

- Le renforcement des pouvoirs du Parlement européen et son élection au suffrage universel direct;
- une amélioration des rapports entre le Parlement européen et les parlements nationaux;
- une meilleure information, sur les questions européennes, des parlements nationaux et de l'opinion publique;
- la réalisation rapide de l'union économique et monétaire et de l'union politique et, en général, de la construction européenne;

tels sont les principaux sujets développés par les parlementaires qui ont pris la parole, la plupart au nom de leurs groupes politiques au Parlement européen ou de leurs partis politiques nationaux.

D'autre part, les parlementaires ont traité des problèmes particuliers. C'est ainsi que M. Scelba (PE, dém.-chr. it.) a souhaité que la prochaine conférence au sommet montre l'engagement commun pour une politique commune: unité des peuples européens pour la consolidation de la paix. M. Kriedemann (PE, soc. all.) a réaffirmé que le parlementarisme était toujours valable et a déclaré que son groupe était convaincu qu'il faut susciter l'intérêt politique des citoyens de la

Communauté et a adressé un appel, dans ce sens, aux parlementaires des pays de la Communauté. M. Berkhouwer (PE, président du groupe des libéraux et apparentés, néerl.) a évoqué la dégradation des mœurs politiques ainsi que la réalisation de l'union économique et monétaire et le prochain sommet européen. M. Triboulet (PE, président du groupe de l'U.D.E., fr.) a insisté sur la nécessité d'assurer d'étroites relations entre les parlementaires nationaux et le Parlement européen car les leaders politiques connaissent fort mal les problèmes européens qui se posent aux Assemblées européennes et suivent de très loin leurs évolutions. Le jour où le Parlement européen aura le pouvoir de légiférer, il faudra éviter des incidents avec les parlements nationaux, en délimitant soigneusement les compétences de chacun. M. Boiardi (PE, non inscrit, P.S.I.U.P., it.) a exprimé l'avis que la renonciation à des pouvoirs souverains sur le plan national devait avoir sa compensation sur le plan européen, ce qui n'est pas le cas actuellement, et a demandé un parlement européen véritable qui ait des fonctions législatives pour des matières déterminées.

M. Haferkamp, vice-président de la Commission européenne, a déclaré qu'il s'agit, plus que jamais, pour l'Europe, de donner une réponse aux problèmes tels que l'environnement et la pollution et a souligné que la Commission éprouvait souvent de grandes difficultés à faire preuve d'initiatives politiques. D'autre part, il est regrettable que les parlementaires européens aient tellement peu l'occasion de faire entendre leurs opinions dans les assemblées nationales.

M. Windelen (Bundestag, C.D.U./C.S.U.) a demandé que la Commission européenne joue son rôle politique de défenseur et de représentant des droits des pays de la Communauté et a estimé nécessaire un transfert des pouvoirs des parlements nationaux au Parlement européen. Pour M. den Uyl (Seconde Chambre des Etats généraux, P.v.d.A., soc. néerl.), il importe de se demander quelles sont les raisons des réticences de la jeunesse et de l'indifférence de l'opinion publique à l'égard de la construction de l'Europe. M. Toussaint (Sénat belge, P.L.P.) a demandé une concertation de l'action des parlementaires des Six sur les questions européennes et a conclu en constatant qu'entre l'Europe qui se fait et celle que l'opinion publique espère il semble y avoir autant de différence qu'entre le rêve et la réalité. M. Cornette (Assemblée nationale française, U.D.R.) s'est inquiété du manque d'information des citoyens sur les réalités européennes et a exalté la grande oeuvre de l'unification européenne. M. Mosar (Chambre des députés du Luxembourg, P.C.S.) a souligné que les Parlements nationaux pourront mieux que quiconque aider le Parlement européen à résoudre les problèmes institutionnels des Communautés, le pouvoir parlementaire devant trouver la place qui lui revient dans un système démocratique.

M. van Bogaert (Sénat belge, P.S.B.) a déploré que les questions européennes tiennent peu de place dans les discussions parlementaires nationales. Il est nécessaire de discuter les problèmes européens et nationaux sous un même angle et avec la même volonté d'aboutir à une solution unitaire. M. Papon (Assemblée nationale française, U.D.R.) a souligné que la construction de l'Europe dépend de la personnalité monétaire que saura se donner la Communauté européenne. M. Deschamps (Sénat belge, P.S.C.) a estimé que, sur les questions européennes, il fallait mêler un optimisme raisonnable à une action persévérante. M. Gautier (Sénat français, U.D.R.) a mis l'accent sur le développement des relations entre la Communauté et les E.A.M.A. dont l'association est un modèle, car elle est la seule au monde qui fonctionne bien. Il faut aussi trouver des solutions aux difficultés d'autres pays en voie de développement.

M. Westerterp, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères des Pays-Bas, membre du Conseil des Communautés européennes, a parlé principalement de la préparation du prochain sommet européen, en annonçant que le gouvernement des Pays-Bas présenterait un plan précis au cours de la phase préparatoire. A propos du secrétariat politique, dont on parle beaucoup, M. Westerterp a estimé qu'il devrait être lié aux institutions de la Communauté et siéger dans le même lieu et que ses tâches et compétences devront être fixées avec précision. M. Westerterp a souligné que le Conseil pourrait accélérer ses travaux et être plus efficace, s'il siégeait plus souvent, et a rappelé que le gouvernement néerlandais était favorable à l'élection des membres du Parlement européen au suffrage universel direct.

M. Triboulet (PE, président du groupe de l'U.D.E., fr.) a fait un rappel au règlement pour remarquer que les membres du Conseil ne devaient pas prendre l'habitude de venir exposer les vues de leurs propres gouvernements devant le Parlement. MM. Lücker (PE, président du groupe démocrate-chrétien, all.), Vals (président du groupe socialiste, fr.) et Berkhouwer (président du groupe des libéraux et apparentés, néerl.) ont estimé, au contraire, qu'il était souhaitable que les membres du Conseil viennent le plus souvent possible exprimer l'opinion de leurs gouvernements devant le Parlement européen. M. Triboulet a précisé qu'il craignait que de telles pratiques ne facilitent pas le développement de l'esprit communautaire. Les membres du Conseil doivent venir au Parlement pour exposer, d'abord, une position communautaire, ce qui ne les empêche pas, par la suite, de développer leurs points de vue personnels. M. Behrendt, président, a déclaré l'incident clos, après avoir souligné qu'un affrontement des idées faisait partie des risques pris lors de l'organisation de ce colloque.

M. Vandamme (Chambre des représentants, P.S.C., belge) a regretté le manque de contact entre le Parlement européen et les gouvernements nationaux ainsi que le manque d'information du citoyen sur ce qui se passe dans les institutions européennes. M. Carlo Schmid (Bundestag, soc.) a souligné les progrès de la construction européenne, mais a insisté pour que l'Europe soit celle des peuples et non des marchands. L'édification d'une véritable solidarité européenne doit s'élever jusqu'à une harmonisation des politiques. La volonté populaire est la base de toute action européenne, a déclaré M. Carlo Schmid qui a souligné l'intérêt d'un colloque permanent entre les ministres et le Parlement européen. M. Andriessen (Seconde Chambre des Etats généraux, K.V.P., dém.-chr., belge), qui a passé en revue l'ensemble de l'action des Communautés, a mis l'accent sur l'extension des pouvoirs du Parlement européen et sur une meilleure coordination avec les parlements nationaux. Pour M. Raucci (Chambre des députés, communiste, it.), le Parlement européen doit être le véritable reflet de l'opinion publique européenne. Le processus d'intégration communautaire est intégralement contrôlé par les dirigeants des différents pays, sans tenir compte des souhaits des masses populaires. Il est regrettable que le parti communiste français ne soit pas encore représenté au Parlement européen. Pour sensibiliser la jeunesse à l'idéal européen, il faut que l'Europe trouve son unité sur les grands problèmes actuels.

M. Furler (PE, dém.-chr. all.) a précisé que l'Europe avait besoin, avant tout, d'un parlement efficace qui puisse participer activement aux travaux et aux décisions. Cela implique des compétences législatives. M. Jahn (PE, dém.-chr. all.) a demandé un renforcement des relations entre les parlements nationaux et le Parlement européen. M. Ofroy (PE, U.D.E., fr.) a parlé, notamment, de la conférence sur la sécurité européenne où l'Europe devra parler d'une seule voix des problèmes de défense que l'Europe devra repenser, de l'extension des rapports avec le tiers monde et de la politique agricole européenne qui ne doit plus décevoir les agriculteurs. M. Wagner (Bundestag, C.D.U./C.S.U.) a regretté le mauvais fonctionnement institutionnel des Communautés et a remarqué que l'on n'arriverait pas à la légitimation des pouvoirs du Parlement européen si les parlements nationaux n'acceptent pas de renoncer à certains de leurs pouvoirs.

M. Haferkamp, vice-président de la Commission européenne, a rappelé que la Commission présenterait très prochainement des propositions concrètes et politiques sur le fonctionnement du Parlement européen. En ce qui concerne les pouvoirs budgétaires du Parlement, le Conseil n'a pas suivi toutes les propositions de la Commission. M. Bos (PE, dém.-chr. néerl.) a déploré les conditions de travail du Parlement et a souligné que les luttes intestines

européennes ne peuvent qu'accroître le mépris de la jeunesse à l'égard des travaux du Parlement. M. Vals (PE, président du groupe socialiste, fr.), M. Lücker (PE, président du groupe démocrate-chrétien, all.), M. Berkhouwer (PE, président du groupe des libéraux et apparentés, néerl.) et M. Bousquet (fr.), au nom du groupe de l'U.D.E., ont félicité le président Behrendt pour l'organisation de ce colloque qui a montré l'utilité du dialogue avec les parlements nationaux et contribuera au renforcement de la construction européenne.

M. Behrendt, président du Parlement européen, a remercié tous les participants au colloque et a souligné que le prochain colloque serait minutieusement préparé à la lumière des suggestions qui ont été faites au cours de la discussion.



### III. ACTIVITES DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

#### COMMISSION POLITIQUE

*Président: M. Scarascia Mugnozza (dém.-chr. it.)*

**17 et 24 février à Bruxelles – 2 mars à Luxembourg  
9 mars à Bruxelles – 14 mars à Strasbourg**

*Election des membres du Parlement européen au suffrage universel direct.*  
Exposé de M. Thorn, président en exercice du Conseil, et discussion.

*Echange de vues* sur la collaboration entre les parlements nationaux et le Parlement européen (rapporteur: M. Jahn, dém.-chr. all.) et sur le traité d'adhésion des nouveaux membres aux Communautés (rapporteur: M. Radoux, soc. belge).

*Désignation* de M. Radoux (soc. belge) comme rédacteur d'un document de travail en vue de la réunion jointe Parlement européen – Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, sur le thème: "Des prolongements politiques de l'élargissement de la C.E.E.", et de M. Cantalupo (lib. it.) comme rédacteur d'un avis sur le cinquième rapport général sur l'activité des Communautés.

*Election du bureau:* Président: M. Scarascia Mugnozza (dém.-chr. it.)  
– Vice-présidents: MM. Cantalupo (lib. it.) et Lautenschlager (soc. all.).

## COMMISSION ECONOMIQUE

*Président: M. Lange (soc. all.)*

**17 et 18 février, 9 et 10 mars à Bruxelles**  
**14 mars à Strasbourg**

*Résultats de la réunion du Conseil en matière économique et monétaire.*  
Communication de M. Barre, vice-président de la Commission européenne.  
Adoption d'un rapport de M. Löhner (dém.-chr. all.) (voir 1<sup>ère</sup> partie).

*Création d'entreprises communes dans le cadre de la C.E.E.* Adoption d'un avis, rédigé par M. Offroy (U.D.E., fr.), favorable à une proposition de règlement.

*Coordination des procédures de passation des marchés publics de fournitures.*  
Adoption d'une lettre complétant l'avis rédigé par M. Riedel (dém.-chr. all.).

*Protection des associés et des tiers lors de fusions de sociétés anonymes.*  
Adoption d'un avis complémentaire, rédigé par M. Romeo (lib. it.), sur une proposition de troisième directive.

*Désignation de M. Bos (dém.-chr. néerl.)* comme rapporteur sur l'élimination des contrôles intracommunautaires.

*Désignation de rédacteurs d'avis:* M. Bousquet (U.D.E., fr.) sur un règlement relatif à la prescription en matière de poursuites et d'exécution dans le droit des transports et de la concurrence de la C.E.E.; M. Offroy (U.D.E., fr.) sur le cinquième rapport général sur l'activité des Communautés; M. Bourdellès (lib. fr.) sur l'instauration d'un système commun de tarification de l'usage des infrastructures de transport.

*Election du bureau:* Président: M. Lange (soc. all.) – Vice-présidents: MM. Bos (dém.-chr. néerl.) et Romeo (lib. it.).

## COMMISSION DES FINANCES ET DES BUDGETS

*Président: M. Spénale (soc. fr.)*

**18 février à Paris — 2 et 9 mars à Bruxelles**

**14 mars à Strasbourg**

*Prévisions budgétaires des Communautés pour les exercices 1972 à 1974.* Adoption du rapport de M. Boano (dém.-chr. it.) (voir 1ère partie).

*Fixation des prix agricoles et aides aux revenus.* Adoption d'un avis, rédigé par M. Borocco (U.D.E., fr.), favorable aux propositions de la Commission européenne. La commission regrette toutefois de ne pas pouvoir disposer de données chiffrées complètes (voir 1ère partie).

*Résultats de la réunion du Conseil en matière économique et monétaire.* Avis favorable au rapport de la commission économique (voir 1ère partie).

*Désignation* de M. Aigner (dém.-chr. all.) comme rapporteur sur l'état prévisionnel du Parlement européen pour 1973 et l'état prévisionnel pour 1972.

*Désignation de rédacteurs d'avis:* M. Gerlach (soc. all.) sur le programme de recherche d'Euratom et les accords signés par 19 Etats européens pour la mise en oeuvre d'actions communes de recherche; M. Aigner (dém.-chr. all.) sur le financement d'actions de reconversion dans le secteur de la pêche morutière.

*Election du bureau:* Président: M. Spénale (soc. fr.) — Vice-présidents: MM. Borocco (U.D.E., fr.) et Pintus (dém.-chr. it.).

## COMMISSION DE L'AGRICULTURE

*Président: M. Houdet (lib. fr.)*

**22 et 23 février à Bruxelles — 2 et 3 mars à Paris**

**14 mars à Strasbourg**

*Fixation des prix agricoles et aides aux revenus.* Adoption du rapport de MM. Brouwer (dém.-chr. néerl.), Baas (lib. néerl.), Richarts (dém.-chr. all.) et Vredeling (soc. néerl.) (voir 1ère partie).

*Elevage des vers à soie.* Adoption du rapport de M. Kollwelter (dém.-chr. lux.) (voir 1ère partie).

*Organisation du marché du sucre.* Adoption d'un rapport de M. Klinker (dém.-chr. all.) (voir 1ère partie).

*Importation dans la Communauté de vins en provenance d'Algérie.* M. Vals (soc. fr.) a été chargé de poser une question orale à la Commission européenne (voir 1ère partie).

*Régime d'échanges de marchandises résultant de la transformation de produits agricoles.* Adoption d'un avis, rédigé par M. Héger (dém.-chr. belge), favorable à une proposition de règlement (voir 1ère partie).

*Politique de la Communauté en matière d'environnement.* Adoption d'un avis rédigé par M. Scardaccione (dém.-chr. it.), favorable au programme d'action esquissé par la Commission européenne en vue de lutter contre les sources de pollution et d'aménager les espaces et le milieu naturel.

*Désignation de rédacteurs d'avis:* M. Briot (U.D.E., fr.) sur un règlement relatif à la procédure de modification et de suspension des droits de douane applicables aux produits agricoles soumis à organisation commune des marchés; M. Richarts (dém.-chr. all.) sur le cinquième rapport général sur l'activité des Communautés.

*Election du bureau:* Président: M. Houdet (lib. fr.) – Vice-présidents: MM. Vredeling (soc. néerl.) et Richarts (dém.-chr. all.).

## COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE PUBLIQUE

*Président: M. Müller (dém.-chr. all.)*

**16 février, 29 février et 1er mars, 6 mars à Bruxelles**  
**14 mars à Strasbourg**

*Problèmes sanitaires concernant le lait traité thermiquement.* Adoption d'un rapport de M. Bourdellès (lib. fr.) (voir 1ère partie).

*Fixation des prix agricoles et aides aux revenus.* Adoption d'un avis qui sera présenté oralement en séance (voir 1ère partie).

*Protection des associés et des tiers lors de fusions de sociétés anonymes.* Adoption d'un avis rédigé par M. Adams (soc. all.) sur une proposition de troisième directive: demande un renforcement des garanties pour les travailleurs.

*Désignation de rapporteurs:* M. Ricci (dém.-chr. it.) (en remplacement de M. Califice) sur des problèmes concernant les travailleurs migrants dans la Communauté; M. Vredeling (soc. néerl.) sur l'octroi d'un concours communautaire en faveur des travailleurs des mines de soufre de Sicile frappés par le licenciement; M. Bourdellès (lib. fr.) sur deux directives concernant le rapprochement des législations relatives aux substances et préparations dangereuses; M. Schwabe (soc. all.) sur une directive concernant le rapprochement des législations relatives au transport des substances dangereuses; M. Jahn (dém.-chr. all.) sur une directive concernant le rapprochement des législations relatives aux mesures contre la pollution provenant des moteurs diesel; M. Pianta (lib. fr.) sur le cinquième exposé sur l'évolution de la situation sociale dans la Communauté.

*Désignation de rédacteurs d'avis:* M. Vandewiele (dém.-chr. belge) sur la création d'un réseau communautaire de dépôts de déchets radioactifs; M. Bourdellès (lib. fr.) sur un règlement concernant le financement par le F.E.O.G.A. d'actions de reconversion dans le secteur de la pêche morutière.

*Election du bureau:* Président: M. Müller (dém.-chr. all.) – Vice-présidents: Mlle Lulling (soc. lux.) et M. Durand (lib. fr.).

## COMMISSION DES RELATIONS ECONOMIQUES EXTERIEURES

*Président: M. de la Malène (U.D.E., fr.)*

**22 février et 7 mars à Bruxelles – 14 mars à Strasbourg**

*Préparation de la troisième session de la CNUCED.* Adoption du rapport de M. Cousté (U.D.E., fr.) (voir 1ère partie).

*Régime d'échanges de marchandises résultant de la transformation de produits agricoles.* Adoption d'un rapport de M. Martens (dém.-chr. belge) (voir 1ère partie).

*Fixation des prix agricoles et aides aux revenus.* Adoption d'un avis rédigé par M. Kriedemann (soc. all.) (voir 1ère partie).

*Désignation* de MM. Boano (dém.-chr. it.) et Galli (dém.-chr. it.) comme rapporteurs sur les résultats des missions d'étude et d'information effectuées dans certains pays d'Amérique latine.

*Désignation de membres* chargés de suivre: les relations C.E.E.—Malte (M. Borm, lib. all.); les relations C.E.E.—Iran (M. Werner, dém.-chr. all.); les relations avec les pays de l'A.E.L.E. non candidats à l'adhésion (M. de la Malène, U.D.E., fr.).

*Désignation* de M. Dewulf (dém.-chr. belge) comme rédacteurs d'un avis sur le cinquième rapport général sur l'activité des Communautés.

*Election du bureau:* Président: M. de la Malène (U.D.E., fr) — Vice-présidents: MM. Kriedemann (soc. all.) et Boano (dém.-chr. it.).

## COMMISSION JURIDIQUE

*Président: M. Brouwer (dém.-chr. néerl.)*

**14 et 15, 21 et 22 février, 6 et 7 mars à Bruxelles  
14 mars à Strasbourg**

*Coordination des législations concernant la cinématographie* et libre prestation des services pour les activités de distribution de films. Adoption du rapport de M. Ribière (U.D.E., fr.) (voir 1ère partie).

*Liberté d'établissement pour certaines activités non salariées en matière fiscale.* Adoption du rapport de M. Reischl (soc. all.) (voir 1ère partie).

*Liberté d'établissement pour les activités du coiffeur.* Adoption du rapport de M. Romeo (lib. it.).

*Instauration au Parlement d'une heure réservée aux questions et d'une heure réservée aux problèmes d'actualité.* Adoption d'un avis favorable rédigé par M. Memmel (dém.-chr. all.) à l'intention du bureau élargi.

*Désignation de rapporteurs:* M. Romeo (lib. it.) sur une directive concernant la libre prestation des services pour certaines activités de l'avocat; M. Armengaud (lib. fr.) sur les aspects juridiques de la protection de l'environnement;

M. Jozeau-Marigné (lib. fr.) sur la modification de l'article 20 du règlement du Parlement européen; M. Bermani (soc. it.) sur une directive concernant le rapprochement des législations relative aux poids de 1 mg à 50 kg d'une précision supérieure à la précision moyenne; M. Héger (dém.-chr. belge) sur une directive concernant la protection des associés et des tiers lors de fusion des sociétés anonymes.

*Désignation de rédacteurs d'avis:* M. Brouwer (dém.-chr. néerl.) sur une directive concernant le rapprochement des législations relatives aux engrais; M. Bermani (soc. it.) sur deux directives concernant les séparations des substances dangereuses; M. Koch (soc. all.) sur une directive concernant le rapprochement des législations relatives à l'aménagement intérieur des véhicules à moteur; M. Armengaud (lib. fr.) sur une directive concernant le rapprochement des législations relatives aux mesures à prendre contre la pollution provenant des moteurs diesel; M. Dittrich (dém.-chr. all.) sur une directive concernant le rapprochement des législations relatives au transport des substances dangereuses; M. Meister (dém.-chr. all.) sur une directive concernant le droit des transports et de la concurrence dans la C.E.E.; M. Springorum (dém.-chr. all.) sur l'accord entre 19 Etats européens relatif à des projets communs de recherche; M. Jozeau-Marigné (lib. fr.) sur le cinquième rapport général sur l'activité des Communautés.

*Election* le 6 mars, de M. Jozeau-Marigné (lib. fr.) comme premier vice-président de la commission en remplacement de M. Merchiers (lib. belge) qui n'est plus membre du Parlement européen.

*Election du bureau:* Président: M. Brouwer (dém.-chr. néerl.) – Vice-présidents: MM. Jozeau-Marigné (lib. fr.) et Bermani (soc. it.).

## COMMISSION DE L'ENERGIE, DE LA RECHERCHE ET DES PROBLEMES ATOMIQUES

*Président: M. Springorum (dém.-chr. all.)*

**15 et 25 février, 7 mars à Bruxelles – 14 mars à Strasbourg**

*Budget de recherche et programme pluriannuel d'Euratom.* Adoption du texte d'une question orale au Conseil.

*Coordination des systèmes de télécommunication dans les Etats membres.* M. Noé a été chargé de poser une question orale à la Commission européenne.

*Echange de vues* avec la Commission européenne sur les questions posées par la passation d'un marché de travaux publics par la municipalité de Rome pour la construction d'une centrale thermique communale.

*Désignation* de M. Glesener (dém.-chr. lux.) comme rapporteur sur le programme de recherche d'Euratom et les accords signés par 19 Etats européens pour la mise en oeuvre d'actions communes de recherche, et de M. Wolfram (soc. all.) comme rédacteur d'un avis sur le cinquième rapport général sur l'activité des Communautés.

*Election du bureau:* Président: M. Springorum (dém.-chr. all.) – Vice-présidents: MM. Bousch (U.D.E., fr.) et Flämig (soc. all.).

## COMMISSION DES TRANSPORTS

*Président: M. Oele (soc. néerl.)*

**25 février à Bruxelles – 14 mars à Strasbourg**

*Niveau de la formation de conducteurs de transports par route.* Adoption du rapport de M. Cousté (U.D.E., fr.).

*Désignation de rapporteurs:* M. Seefeld (soc. all.) sur les moyens de transport de l'avenir (voies de communication rapides); M. Cousté (U.D.E., fr.) sur une directive relative à l'aménagement intérieur des véhicules à moteur; M. Noé (dém.-chr. it.) sur les problèmes d'intégration et de transports posés par le trafic transalpin; M. Jozeau-Marigné (lib. fr.) sur un règlement relatif à la prescription en matière de poursuites et d'exécution dans le droit des transports et de la concurrence de la C.E.E.

*Désignation de rédacteurs d'avis:* M. Schwabe (soc. all.) sur le rapprochement des législations relatives aux mesures à prendre contre la pollution provenant des moteurs diesel; M. Biaggi (lib. it.) sur le rapprochement des législations relatives au transport des substances dangereuses; M. Giraud (soc. fr.) sur le cinquième rapport général sur l'activité des Communautés.

*Election du bureau:* Président: M. Oele (soc. néerl.) – Vice-présidents: MM. Kollwelter (dém.-chr. lux.) et Biaggi (lib. it.).

**COMMISSION  
DE L'ASSOCIATION AVEC LA GRECE**

*Président: M. Cousté (U.D.E., fr.)*

**10 mars à Bruxelles – 14 mars à Strasbourg**

*Etat et perspectives de l'association C.E.E.–Grèce.* Examen des finalités politiques et des possibilités d'extension des dispositions économiques de l'accord d'association ainsi que des implications juridiques de l'élargissement de la Communauté. Désignation de M. Jahn (dém.-chr. all.) comme rapporteur. Décision d'entendre M. Thorn, président en exercice du Conseil, et d'examiner des documents transmis par le président du Comité central des réfugiés politiques grecs.

*Election du bureau:* Président: M. Cousté (U.D.E., fr.) – Vice-présidents: M. Giraud (dém.-chr. it.) et .....

**COMMISSION  
DE L'ASSOCIATION AVEC LA TURQUIE**

*Président: M. Bertrand (dém.-chr. belge)*

**14 mars à Strasbourg**

*Election du bureau:* Président: M. Bertrand (dém.-chr. belge) – Vice-présidents: MM. Tolloy (soc. it.) et Cousté (U.D.E., fr.).

**COMMISSION DES RELATIONS  
AVEC LES PAYS AFRICAINS ET MALGACHE**

*Président: M. Achenbach (lib. all.)*

**16 février à Bruxelles – 3 mars à Paris – 14 mars à Strasbourg**

*Résultats de la VIII<sup>e</sup> réunion de la Conférence parlementaire de l'Association C.E.E.–E.A.M.A.* Adoption du rapport de M. Dewulf (dém.-chr. belge) (voir 1<sup>ère</sup> partie).

*Régimes applicables aux produits transformés à base de céréales et de riz* originaires des E.A.M.A., des P.T.O.M. et des pays de l'Est africain. Adoption du rapport de M. Briot (U.D.E., fr.) (voir 1ère partie).

*Préparation de la troisième session de la CNUCED.* Adoption d'un avis rédigé par M. Fellermaier (soc. all.): priorité des engagements de la Communauté vis-à-vis des E.A.M.A. et examen des principaux problèmes économiques des pays en voie de développement qui seront au centre des travaux de la CNUCED (voir 1ère partie).

*Election du bureau:* Président: M. Achenbach (lib. all.) – Vice-présidents: MM. Fellermaier (soc. all.) et Dewulf (dém.-chr. belge).

## **IV. AUTRES ACTIVITES**

### **BUREAU DU PARLEMENT EUROPEEN**

**28 février à Bruxelles**

Le Bureau du Parlement européen, réuni sous la présidence de M. Behrendt (soc. all.) et siégeant avec les présidents des groupes politiques, a manifesté sa surprise de ce que la Commission européenne n'ait pas été invitée à participer à la Conférence des dix ministres des affaires étrangères réunie ce jour à Bruxelles pour un premier échange de vues sur la future conférence au sommet. Le Bureau a considéré qu'une telle participation s'imposait dans l'esprit même de la coopération politique instaurée par la procédure Davignon.

Par lettre adressée au président de la Conférence, le président du Parlement européen a fait connaître le désir du Bureau de cette assemblée d'être informé des raisons qui ont fait tenir à l'écart la Commission européenne.

### **DELEGATION DU PARLEMENT EUROPEEN**

**14-18 février à Londres**

Une délégation du Parlement européen, conduite par M. Behrendt (soc. all.), président du Parlement européen, a rendu une visite officielle à la Chambre des Communes. La délégation a été reçue par le président de la Chambre des Communes, M. Selwyn Lloyd, et a eu des entretiens approfondis avec des membres des deux Chambres du Parlement britannique, avec le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. Anthony Royle, et avec des représentants de la Confédération des syndicats britanniques (T.U.C.) et de la Confédération des industries britanniques (C.B.I.).

## **GROUPE SOCIALISTE**

*Président: M. Vals (fr.)*

**17-18 février à Paris**

Le bureau des partis socialistes de la Communauté européenne, réuni sous la présidence de M. Radoux (belge), a eu un échange de vues sur la situation politique dans chacun des Etats membres, sur la situation actuelle de la Communauté européenne et sur les problèmes de politique sociale en Europe.

**3 mars à Bruxelles**

Décision de présenter une question orale avec débat à la Commission sur l'opportunité de la démission de M. Malfatti, président de la Commission européenne (voir 1<sup>ère</sup> partie).

## **GROUPE DES LIBERAUX ET APPARENTES**

*Président: M. Berkhouwer (néerl.)*

**1er mars à Bruxelles**

Décision de présenter une question orale avec débat à la Commission sur le départ éventuel, en 1972, de plusieurs membres de la Commission, parmi lesquels le président Malfatti (voir 1<sup>ère</sup> partie).

## **BUREAUX D'INFORMATION DU PARLEMENT EUROPEEN**

1000 BRUXELLES, Palais des Congrès, 3, place Coudenberg  
Tél. 11 28 81

75 PARIS (8<sup>e</sup>), 41, rue de Courcelles  
Tél. 227 22 28

00186 ROME, via del Corso 184  
Tél. 679 05 07